



R é p u b l i q u e  
f r a n ç a i s e

## C O M M U N E D ' A M B È S

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre membres élus : 23  
Nombre membres élus en exercice : 22

**SEANCE DU 05 DECEMBRE 2022 À 19H00**

présents : 16  
représentés : 04  
votants : 20  
absents : 02

Le Conseil Municipal d'Ambès,  
Vu les articles L.2121-09 et suivants du Code Général des  
Collectivités Territoriales,  
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville  
sous la Présidence de Monsieur Kévin SUBRENAT, Maire.

Date de la convocation :  
1<sup>er</sup> décembre 2022

**PRESENTS :**

Kévin SUBRENAT, Maire ;  
Éric PASQUET, Catherine LABARRERE, David VIELLE, Sandrine  
VILLENAVE, Jacques RAYNAL et Mylène ROUDAUD adjoints au  
Maire ;  
Michel RATON, Alain MALTERRE, Philippe GIACOMETTI, Réjane  
LIAGRE, Yann VANNIER, Sandra GARRIT, Gilbert DODOGARAY,  
Christian LAPEYRE, Isabelle BESSE, conseillers municipaux.

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'envoi en  
Préfecture le :

Et de la publication en ligne  
le :

**ABSENTS REPRÉSENTÉS :**

Laurence LAVEAU donne procuration à Mylène ROUDAUD,  
Hanif OUBROU donne procuration à Éric PASQUET.  
Nadine DEBAISIEUX donne procuration à Isabelle BESSE.  
Muriel LOPEZ donne procuration à Gilbert DODOGARAY.

Le Maire,

**ABSENTS :**

Jean-Pierre MAZZON  
Franck LACOSTE

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Alain MALTERRE

### **DÉLIBÉRATION N° 064 12 2022 - FINANCES – BUDGET 2022 – DÉCISION MODIFICATIVE N°3**

Présentation par Catherine LABARRERE.

Afin de faire face aux différentes augmentations de charges du personnels, induites par la revalorisation du minimum de traitement au 1er mai 2022, celle du point d'indices au 1er juillet 2022 ainsi qu'une augmentation des cotisations pour assurances du personnel, de plus que les recrutements de l'exercice en cours, il est proposé d'abonder le chapitre 012, charges de personnel et frais assimilés. Le montant nécessaire est pris sur les chapitres ci-dessous.

- PROPOSITION la décision modificative n° 3 du Budget 2022 de la commune, comme suit:

Fonctionnement					
Dépenses					
	BP	DM 1	DM 2	DM 3	TOTAL
Ch. 012 – Charges de personnels	3 084 400.00	0.00	+90 282.76	+ 140 000.00	3 314 682.76
Ch. 65 – Autres charges de gestion courante	316 900.00	0.00	0.00	- 10 000.00	326 900.00
Ch. 67 – Charges exceptionnelles	11 300 .00	0.00	0.00	- 5 000.00	6 300.00
Total Dépenses				<b>125 000.00</b>	-
Recettes					
Ch. 75 – 752 – Revenus des immeubles	200 000.00	0.00	0.00	+ 17 000.00	217 000.00
Ch. 77 – 775 – Produits des cessions d'immobilisations	151 000.00	-151 000.00	0.00	+ 108 000.00	108 000.00
Total Recettes				<b>125 000.00</b>	-
<b>Total de la DM n° 3</b>				<b>0.00 €</b>	-

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- **ADOpte** la décision modificative n° 3 du Budget 2022 de la commune, présent ci-dessus.

**VOTE : Pour : 15**

**Contre : 5 (G. DODOGARAY, N. DEBAISIEUX, C. LAPEYRE, I. BESSE, M. LOPEZ)**

**Abstention : 0**

Fait et délibéré le 05 décembre 2022

Pour expédition conforme.

Le Maire,  
Kévin SUBRENAT

